

Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

Séance du Jeudi 21 Septembre 2017

Conseillers communautaires en exercice : 129

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des conférences de la CCIT du Doubs à Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président de la CAGB.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 0.2, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.1.5, 1.1.6, 1.1.7, 1.1.8, 1.1.9, 1.1.10, 1.1.11, 1.2.1, 1.2.2, 4.1, 4.2, 4.3, 5.1, 5.2, 5.3, 5.4, 5.5, 5.6, 5.7, 5.8, 6.1, 6.2, 6.3, 6.4, 7.1, 7.2, 7.3, 7.4, 7.5, 7.6, 2.1, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 3.6, 3.7, 3.8, 3.9, 3.10, 3.11, 3.12, 3.13, 3.14, 3.15, 3.16, 3.17, 3.18, 8.1, 8.2

La séance est ouverte à 18h05 et levée à 21h40.

Etaient présents : Amagney : M. Thomas JAVAUX Arguel : M. André AVIS Audeux : Mme Françoise GALLIOU Avanne-Aveney : Mme Marie-Jeanne BERNABEU suppléante de M. Alain PARIS Besançon : M. Eric ALAUZET, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER, M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, Mme Claudine CAULET, M. Gueric CHALNOT (à partir du 1.1.1), Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Laurent CROIZIER, M. Pascal CURIE, M. Yves-Michel DAHOU, Mme Danielle DARD, M. Emmanuel DUMONT (à partir du 1.1.1), Mme Myriam EL YASSA, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Jacques GROSPELLIN, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, M. Thierry MORTON, M. Philippe MOUGIN, Mme Sophie PESEUX, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Karima ROCHDI, M. Dominique SCHAUSS, Mme Mina SEBBAH, M. Rémi STAHL, Mme Ilva SUGNY, Mme Catherine THIEBAUT, M. Gérard VAN HELLE, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF Beure : M. Philippe CHANEY Bonnay : M. Gilles ORY Boussières : M. Bertrand ASTRIC Braillans : M. Alain BLESSEMILLE Busy : M. Alain FELICE Byans-sur-Doubs : M. Didier PAINEAU Chalezeule : M. Christian MAGNIN-FEYSOT Chalèze : M. Gilbert PACAUD Champagny : M. Olivier LEGAIN Champvans-les-Moulins : M. Florent BAILLY Chaucenne : M. Bernard VOUGNON Chemaudin et Vaux : M. Bernard GAVIGNET, M. Gilbert GAVIGNET Chevroz : M. Yves BILLECARD Châtillon-le-Duc : Mme Catherine BOTTERON Cussey-sur-l'ognon : M. Jacques GIRAUD Dannemarie-sur-Crête : M. Gérard GALLIOT Devecey : M. Philippe LEGRAND suppléant de M. Michel JASSEY Ecole-Valentin : M. Yves GUYEN Fontain : Mme Martine DONEY Franois : Mme Françoise GILLET suppléante de M. Claude PREIONI Geneuille : Mme Sandrine BOUTARD suppléante de M. Jean-Claude PETITJEAN Gennes : Mme Thérèse ROBERT Grandfontaine : M. François LOPEZ La Chevillotte : M. Roger BOROWIK Les Auxons : M. Jacques CANAL, M. Serge RUTKOWSKI Mamirole : M. Daniel HUOT Marchaux : M. Patrick CORNE Miserey-Salines : M. Marcel FELT Montfaucon : M. Pierre CONTOZ Montferrand-le-Château : M. Pascal DUCHEZEAU Morre : M. Jean-Michel CAYUELA Nancray : M. Vincent FIETIER Osselle-Routelle : Mme Anne OLSZAK Pelousey : Mme Catherine BARTHELET Pirey : M. Robert STEPOURJINE Pouilley-Français : M. Yves MAURICE Rancenay : M. Michel LETHIER Roche-lez-Beaupré : M. Jacques KRIEGER Roset-Fluans : M. Arnaud GROSPELLIN Serre-les-Sapins : M. Gabriel BAULIEU Tallenay : M. Jean-Yves PRALON Thoraise : M. Jean-Paul MICHAUD Torpes : M. Denis JACQUIN Vaire : M. Jean-Noël BESANCON, Mme Valérie MAILLARD Vesmes-Essarts : M. Jean-Marc JOUFFROY Venise : M. Jean-Claude CONTINI Vieilley : Mme Christiane ZOBENBULLER Vorges-les-Pins : Mme Julie BAVEREL

Etaient absents : Besançon : M. Julien ACARD, M. Frédéric ALLEMANN, M. Pascal BONNET, M. Patrick BONTEMPS, M. Emile BRIOT, Mme Marie-Laure DALPHIN, M. Cyril DEVESA, M. Ludovic FAGAUT, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, M. Abdel GHEZALI, M. Philippe GONON, Mme Solange JOLY, M. Michel OMOURI, Mme Danielle POISSENOT, Mme Françoise PRESSE, Mme Rosa REBRAB, Mme Christine WERTHE Champoux : M. Philippe COURTOT Chaudfontaine : M. Jacky LOUISON Deluz : M. Fabrice TAILLARD La Vèze : Mme Catherine CUINET Larnod : M. Hugues TRUDET Le Gratteris : M. Cédric LINDECKER Mazerolles-le-Salin : M. Daniel PARIS Mery-Vieilley : M. Philippe PERNOT Noironte : M. Bernard MADOUX Novillars : M. Philippe BELUCHE Osselle-Routelle : M. Daniel CUCHE Palise : Mme Daniel GAUTHEROT Pouilley-les-Vignes : M. Jean-Marc BOUSSET Pugey : M. Frank LAIDIE Saint-Vit : Mme Annick JACQUEMET, M. Pascal ROUTHIER Saône : M. Yoran DELARUE Thise : M. Alain LORIGUET Villars Saint-Georges : M. Jean-Claude ZEISSER

Secrétaire de séance : M. Daniel HUOT

Procurations de vote :

Mandants : J. ACARD, P. BONNET, C. DEVESA, L. FAGAUT, O. FAIVRE-PETITJEAN, A. GHEZALI, P. GONON, S. JOLY, M. OMOURI, D. POISSENOT, F. PRESSE, R. REBRAB, C. WERTHE, H. TRUDET, D. PARIS, D. CUCHE, JM. BOUSSET, P. ROUTHIER, Y. DELARUE, A. LORIGUET

Mandataires : P. MOUGIN, M. SEBBAH, A. VIGNOT, J. GROSPELLIN, L. CROIZIER, N. BODIN, C. COMTE-DELEUZE, C. LIME, ML. DALPHIN, D. DARD, A. POULIN, T. MORTON, S. PESEUX, A. FELICE, M. FELT, A. OLSZAK, F. BAILLY, Y. MAURICE, J. KRIEGER, R. STEPOURJINE

Délibération n°2017/003805

Rapport n°3.3 - Soutien au développement de l'Université Bourgogne Franche-Comté (UBFC)

Soutien au développement de l'Université Bourgogne Franche-Comté (UBFC)

Rapporteur : Marcel FELT, Conseiller communautaire délégué

Inscription budgétaire	
BP 2017 et PPIF 2017-2021 « COMUE »	Montant prévu BP 2017 : 130 000 € (enveloppe) Montant de l'opération : 30 000 €

Résumé :

L'UBFC dont le siège social est implanté à Besançon, qui fédère 7 membres fondateurs (UFC, UB, UTBM, ENSMM, AGROSUP Dijon, ESC Dijon-Bourgogne, ENSAMM), a pour mission de coordonner l'offre de formation et les activités des laboratoires de recherche sur la grande région, pour créer un ensemble attractif de grande envergure.

Conformément à la Stratégie de l'enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation du Grand Besançon, adoptée le 31 mars 2016, le Grand Besançon, souhaite apporter, un soutien financier à hauteur de 30 000 €, pour poursuivre, conforter et amplifier le développement d'UBFC sur le territoire grand bisontin.

I. Contexte

Dans un contexte, d'évolutions institutionnelles et de nouvelle organisation territoriale (Loi LRU, Loi FIORASO, Loi NOTRe, PIA...), que ce soit au niveau national ou européen, les établissements d'Enseignement supérieur sont invités à se regrouper pour peser davantage dans le concert international (mondialisation, classement de Shanghai, etc). Les établissements d'enseignement supérieur de Bourgogne et de Franche-Comté n'échappent pas à ce mouvement et se sont donc rapprochés au sein d'une COMUE (communauté d'universités et établissements).

Les relations entre les établissements d'enseignement supérieur, les organismes de recherche et les collectivités territoriales ne cessent d'évoluer, entraînant une participation accrue des collectivités territoriales d'autant plus significative que l'enseignement supérieur et la recherche constituent d'importants vecteurs de rayonnement, d'attractivité et de qualification des territoires.

II. UBFC - Université Bourgogne - Franche-Comté

Présentation

Depuis avril 2015, l'Université de Franche-Comté est membre d'une communauté d'universités et établissements (COMUE) baptisée « Université Bourgogne - Franche-Comté » (UBFC). Celle-ci inclut également l'Université de Bourgogne (uB), l'Université de technologie de Belfort-Montbéliard (UTBM), l'École nationale supérieure de mécanique et des microtechniques de Besançon (ENSMM), l'Institut national supérieur des sciences agronomiques, de l'alimentation et de l'environnement (AgroSup Dijon), le groupe École supérieure de commerce Dijon-Bourgogne (BSB) et l'École nationale supérieure d'arts et métiers (ENSAM).

L'ensemble représente 58 000 étudiants et 8 800 personnels, présents sur 13 sites en Région Bourgogne Franche-Comté.

UBFC est un établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel qui a une personnalité morale, une autonomie pédagogique, scientifique et administrative. Il est l'aboutissement d'un processus de rapprochement des universités UB et UFC, amorcé depuis une dizaine d'années, au service d'une ambition partagée pour l'avenir de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Le siège d'UBFC est à Besançon. Son implantation sur le site de l'Observatoire est fortement soutenue par les collectivités locales. Il héberge les bureaux du président, du directeur général des services, du cabinet et de leur secrétariat.

Université fédérale, la COMUE UBFC exerce son rôle à travers des compétences transférées et des compétences coordonnées avec 7 établissements membres.

Missions

L'ambition d'UBFC est double :

- assurer ses missions pour un service public de proximité et de qualité :
 - coordination des différentes politiques (numérique, internationalisation, entrepreneuriat étudiant, diffusion de la culture scientifique...) des établissements membres,
 - signature scientifique commune,
 - porter des actions transversales relatives à la vie étudiante,
- accroître sa visibilité nationale et internationale, notamment en portant des projets structurants d'envergure tel le pilotage des PIA (Programme d'Investissements d'Avenir).

Exemple avec le Projet I-SITE BFC, consortium de 15 partenaires issus de l'enseignement supérieur et de la recherche, des organismes nationaux de recherche et des structures hospitalo-universitaires, fortement soutenu par des acteurs du tissu socio-économique et les collectivités territoriales.

La réussite de ce projet démontre tout l'intérêt d'un renforcement des liens entre le monde socio-économique et l'enseignement supérieur.

A travers ce projet, appuyé par l'ambition d'UBFC et de ses partenaires, c'est tout un territoire qui bénéficiera d'une mutation positive de son économie vers un profil plus compétitif, prometteur en termes de création d'emplois.

Fonctionnement de la COMUE

La COMUE se met en place progressivement. On peut citer la mise en œuvre de l'I-Site et le lancement des premiers appels à projet, le transfert des écoles doctorales à l'UBFC, la gestion des crédits récurrents de recherche, l'évaluation HCERS et la signature du premier contrat pluriannuel de site avec le Ministère.

L'UBFC sollicite le soutien de l'ensemble des collectivités et notamment des trois pôles universitaires que sont le Grand Besançon, le Grand Dijon et le pôle métropolitain de Belfort-Montbéliard :

- pour poursuivre et amplifier ce développement,
- impulser des projets structurants au bénéfice du territoire,
- garantir la qualité des formations et l'insertion des diplômés,
- participer aux mutations de la pédagogie universitaire,
- s'affirmer comme un acteur majeur de la transmission du savoir, de la professionnalisation et de la formation tout au long de la vie,
- promouvoir l'engagement étudiant,
- dynamiser la vie étudiante.

Pour ce faire, la COMUE doit effectuer des investissements notamment pour des équipements numériques et pour l'accueil de collaborateurs supplémentaires. Le Grand Besançon est ainsi sollicité à hauteur de 30 000 euros.

Mmes C.COMTE-DELEUZE (2), F. GALLIOU, S. PESEUX (2) et K. ROCHDI et MM. B. ASTRIC, N. BODIN (2), JL. FOUSSERET, Y. POUJET, A. POULIN (2) et D. SCHAUSS, conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- **se prononce favorablement sur l'octroi d'une subvention de 30 000 € à l'UBFC au titre de l'enseignement supérieur,**
- **autorise Monsieur le 1^{er} Vice-Président, ou son représentant, à signer la convention afférente.**

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 99
Contre : 0
Abstention : 0
Ne prennent pas part au vote : 14

Délibération du Conseil de Communauté du Jeudi 21 Septembre 2017
Communauté d'Agglomération du Grand Besançon



Pour extrait conforme,
Le Vice-Président suppléant,
Gabriel BAULIEU
1^{er} Vice-Président

**Convention entre la CAGB et l'Université de Bourgogne Franche-Comté (UBFC)
Soutien au développement UBFC pour l'année universitaire 2017-2018**

Entre :

La Communauté d'Agglomération du Grand Besançon, représentée par son 1^{er} Vice-Président, Monsieur Gabriel BAULIEU, dont le siège est 4 rue Gabriel Plançon – La City, dûment habilité par délibération du Conseil de Communauté en date du 21 septembre 2017, ci-après désignée « CAGB »,

Et :

La COMUE Université Bourgogne Franche-Comté, ayant son siège social à 32 avenue de l'Observatoire 25030 Besançon Cedex, représentée par son Président, Nicolas CHAILLET, dûment habilité ci-après dénommé « UBFC », d'autre part,

Préambule :

Dans le cadre de sa stratégie ESRI (Enseignement supérieur, Recherche et Innovation), le Grand Besançon a fait du confortement de ses établissements d'enseignement supérieur et des laboratoires de recherche qui leur sont adossés, une priorité.

La COMUE qui regroupe les établissements universitaires de Bourgogne et de Franche-Comté est aujourd'hui un acteur stratégique et opérationnel de cette ambition, dont l'implantation sur le territoire du Grand Besançon doit être soutenue et confortée.

C'est pourquoi, au-delà du soutien apporté à l'installation de la COMUE sur le CAMPUS de la Bouloie, il est aussi décidé d'accompagner les investissements de la COMUE dans des équipements de travail et de communication qui lui permettront d'animer et de coordonner efficacement les établissements d'enseignement supérieur qui la composent.

Ceci étant exposé, il a été convenu ce qui suit :

Article 1 - Objet de la convention

La présente convention a pour objet de définir les modalités de partenariat entre l'UBFC et la CAGB, au titre de sa compétence Enseignement supérieur recherche et Innovation.

Il s'agit pour la CAGB, de soutenir la stratégie de confortement de l'UBFC et sa stratégie de développement

Article 2 - Engagements de l'UBFC

L'UBFC s'engage à :

- utiliser la subvention pour les besoins des actions définies à l'article 3 et les actions associées (besoins logistiques, mobilisation d'expertises spécifiques, communication...),
- transmettre à la CAGB, le bilan qualitatif et financier de l'action, ainsi que tout élément d'information complémentaire relatif à la réalisation de cette action.

Article 3 - Engagements de la CAGB

La CAGB s'engage à soutenir l'UBFC par le versement d'une subvention d'un montant de 30 000 euros (trente mille euros) au titre de l'année universitaire 2017/2018 pour conforter son implantation sur le CAMPUS de la BOULOIE à Besançon, notamment via des investissements qui lui permettront d'accueillir régulièrement les établissements qui la composent et de confirmer son rôle de coordonnateur et d'animateur de la stratégie régionale de l'UBFC.

Article 4 - Modalités de versement de la subvention

La subvention sera versée en une seule fois en totalité après signature de la convention.

Article 5 - Durée de la convention

La présente convention entre en vigueur à compter de sa signature et prend fin au 31 décembre 2018.

Article 6 - Résiliation

L'inobservation par le contractant de l'une des clauses stipulées dans le présent document pourra entraîner la résiliation de la convention et le reversement de tout ou partie des sommes versées.

Article 7 - Litiges

Tout litige relatif à l'exécution de la présente convention, qui ne saurait être résolu à l'amiable, sera de la compétence exclusive des tribunaux de Besançon.

Fait en deux exemplaires, à Besançon, le

Pour l'UBFC,
Le Président,

Nicolas CHAILLET

Pour la CAGB,
Le 1^{er} Vice-Président,

Gabriel BAULIEU